



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assiette

Question écrite n° 28463

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la situation des petites communes rurales qui, pour attirer de nouveaux habitants, sont amenées à vendre leurs terrains à des prix bien inférieurs à ceux pratiqués en zone plus urbanisée. Cette vente se réalise souvent à perte pour pouvoir être attractive. Pourtant, ces petites communes se voient malgré tout réclamer par les services fiscaux le différentiel de TVA entre le prix de vente et le prix de revient. Cette demande paraît inéquitable et cette mesure va à l'encontre de la nécessité d'un aménagement du territoire équilibré entre les zones urbaines et les zones rurales. C'est pourquoi il lui demande s'il compte mettre rapidement un terme à cette disposition et de quelle manière.

Texte de la réponse

La France, par la mise en oeuvre de l'article 27, paragraphe 5, de la sixième directive TVA n° 77/388 CEE du 17 mai 1977, a été autorisée à maintenir la possibilité de faire application de la valeur vénale pour les livraisons d'immeubles et ce, afin d'éviter certaines fraudes ou évasions fiscales. La jurisprudence administrative récente a confirmé, à plusieurs reprises, que l'administration ne peut substituer la valeur vénale au prix convenu entre les parties si elle n'établit pas que la différence relevée procède de la fraude ou de l'évasion fiscales. En conséquence, des instructions précisant les règles applicables en la matière seront données afin que les redressements notifiés s'inscrivent dans le cadre de la dérogation accordée. En tout état de cause, il ne pourra être répondu avec plus de précisions à l'auteur de la question en ce qui concerne les contrôles dont il fait état que par la communication des éléments d'information permettant à l'administration fiscale de se prononcer en connaissance de cause.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28463

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8733

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 2827